

date de mise en ligne : 24 février 2026



**EXTRAIT D'ARRETE PORTANT REFUS
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 26 00008** du
Transmise en Préfecture le 26/01/2026

Une autorisation de déclaration préalable a été **REFUSEE** à
Domicilié (e) 5 Rue de la Fosse aux Bois
 91200 Athis-Mons

En vue de la réalisation : Aménagement intérieur du local et création des façades, comprenant la
pose de menuiseries et d'enseignes, pour un ERP recevant moins de 200 personnes.
Sur un terrain sis 119 Avenue de Choisy
Cadastré

Villeneuve-Saint-Georges, le

17 FEV. 2026

Madame Le Maire
Conseillère Départementale

Kristell NIASME

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que
l'extrait d'affichage **de refus** d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision
municipale n° **DP** **94078** **26** **00008**
du a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en
vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,